



# WEALTH PLANNING NEWS

UNE PUBLICATION WEALTH PLANNING

## INITIATIVE FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION DES SUCCESSIONS. INITIATIVE / PRISE DE POSITION DU CONSEIL FEDERAL / CONTRE-PROJET / PREMIERE PROJECTION.

Le 4 mars 2024, la Jeunesse Socialiste suisse (JS) a déposé l'initiative sur l'imposition des successions avec environ 140'000 signatures. "L'initiative demande un impôt de 50% sur la part des successions dépassant les 50 millions". Le peuple devrait - à nouveau - se prononcer - en 2025 ou 2026 - sur cette thématique.

### **Situation actuelle**

Alors que la Confédération n'impose ni les successions, ni les donations, tous les cantons - à l'exception de Schwyz et Obwald<sup>1</sup> - le font, selon des règles qui leur sont propres.

Pour la majorité des cantons, les « parts héréditaires » sont frappées d'une charge qui varie, en principe, en fonction du degré de parenté avec le de cujus, voire selon la somme héritée (barèmes progressifs).

Communément, les conjoints, très fréquemment les descendants en ligne directe, parfois les institutions "philanthropiques" ou associations / fondations sont exonérés de charge fiscale. En sus, les exceptions, spécificités et décotes sont nombreuses dans les régimes actuels (PME familiales, immobilier, etc.).

Les impôts sur les successions et les donations ont rapporté en 2018 un total de CHF 1'212 millions (env. 85% aux cantons et 15% pour les communes). Par rapport à l'ensemble des recettes fiscales des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes), qui se montaient à CHF 147'645 millions en 2018, la part des impôts sur les successions et les donations représente env. 0,8 %.

---

<sup>1</sup> Barèmes 2023.

## Projet des JS

L'initiative JS demande une imposition de 50% sur les successions et les donations de plus de 50 MCHF<sup>234</sup>. Le texte de l'initiative interdit toute exception et prescrit des mesures supplémentaires "rétroactives"<sup>5</sup> pour empêcher l'évasion fiscale, par exemple en cas de départ à l'étranger<sup>7</sup>. Contrairement à l'initiative sur l'imposition des successions de 2015 - refusée par 71% des votants - la présente initiative ne prévoit pas d'allègements pour les entreprises familiales.

La JS s'attend à des recettes fiscales additionnelles de l'ordre de 6 milliards de francs par an affectées à la "lutte socialement équitable contre la crise climatique" et à la "restructuration nécessaire de l'économie globale".

Selon les estimations du comité d'initiative environ 2'000 personnes devraient être concernées<sup>7</sup>.

## Rejet du projet du Conseil Fédéral<sup>8</sup>

Lors de sa séance du 15 mai 2024, le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'initiative populaire "sur les successions" sans lui opposer de contre-projet direct ou contre-proposition.

La Confédération et les cantons seraient tenus d'affecter le produit de l'impôt sur les successions et les donations à des fins de politique climatique. Le montant des dépenses ne serait donc pas déterminé par les besoins effectifs en matière climatique, mais par l'ampleur des recettes générées par le nouvel impôt. Le Conseil fédéral souligne que la Confédération et les cantons investissent déjà quelque 2,5 milliards de francs par an dans le domaine de la protection du climat et de l'énergie.

De plus, s'agissant des PME familiales, il existe, selon le Conseil Fédéral, un risque manifeste que celles-ci doivent être vendues - tout ou en partie - afin de pouvoir acquitter les droits de succession. L'initiative constitue donc une menace à la pérennité et la prospérité des entreprises.

## Contre-projet

Le **18 avril 2024**, une initiative parlementaire (n°24.420, diligentée par Monsieur Marc Jost du groupe du Centre. "Prélever un impôt solidaire sur les successions de plusieurs millions de francs pour financer l'AVS") a été déposée pour imposer les successions de plusieurs millions des personnes physiques pour financer l'AVS.

Les auteurs de cette initiative considèrent qu'un taux d'imposition de 10 % et une franchise de 5 millions de CHF sont "envisageables" et mentionnent que cela pourrait également être considéré comme une contre-proposition à "l'initiative pour l'avenir".

Ils considèrent in fine que le financement de l'AVS est plus important que la lutte contre la crise climatique.

## 1er sondage de l'initiative sur les successions

Le texte de l'initiative sur les successions ne semble pas séduire les citoyens, puisque selon le premier sondage de l'institut DemoSCOPE du 8 août 2024, 74% des Romands et 66% des Suisses alémaniques le rejetterait.

En tout, ce n'est pas moins de 67% de la population sondée qui refuserait l'initiative et 6 % y serait "plutôt défavorable".

L'examen des résultats par âge montre que les 15-34 ans acceptent le texte à 44%, 8% disant en outre "plutôt oui". Chez les 35-54 ans, le soutien baisse à 19%, avec en plus 8% de "plutôt oui". Parmi les personnes de 55 ans et plus, le refus est net, à 80%, avec 5% en plus de "plutôt non".

---

<sup>2</sup> Il est ici supposé que le texte du nouvel art 129a de la Constitution se réfère à des valeurs vénales.

<sup>3</sup> Il est aussi supposé que le seuil des 50 MCHF se détermine « au fil de l'eau » (toutes donations, à tous donataires ; cas échéant réintégrées à la masse successorale au décès).

<sup>4</sup> Le texte produit par les JS semble ne vouloir faire aucune exception ; y compris s'agissant des transmissions intrafamiliales d'entreprises.

<sup>5</sup> Texte des JS, projet d'art. 197 ch 15 de la Constitution.

<sup>6</sup> Le texte produit des JS semble ne mentionner rien de précis, mais une « Exit Tax », au lendemain de l'acceptation de l'initiative, ne semble pas totalement inconcevable.

<sup>7</sup> Selon des chiffres publiés par la « SonntagsZeitung » en juillet 2024, 466 contribuables à Genève et 104 sur Vaud seraient concernés par cette initiative.

<sup>8</sup> Communiqué de presse du Conseil Fédéral daté du 15 mai 2024.

## Contact

Fabien Nanchen  
Wealth Planning (Suisse)  
Fiscaliste suisse  
f.nanchen@edr.com

Victoria Mazzone  
Wealth Planning (Suisse)  
Planificatrice patrimoniale  
v. mazzone@edr.com

Sabrina Reymond  
Responsable du Wealth Planning (Suisse)  
s.reymond@edr.com

Le présent document est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'est pas de nature contractuelle et vous est remis à titre d'information uniquement et ne constitue pas une consultation juridique, fiscale ou comptable personnalisée. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre de produits ou de services financiers ou une recommandation d'acheter ou de vendre un instrument financier ou de souscrire à un service financier. Les informations qu'il contient n'ont pas été examinées à l'aune de votre situation personnelle ou de vos objectifs ou besoins spécifiques. Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers indépendants. Le présent document s'appuie sur des informations provenant de sources ou de documents externes jugés fiables. Le groupe Edmond de Rothschild s'efforce de veiller à ce que les informations qu'il contient soient exactes, complètes et d'actualité mais ne peut fournir aucune garantie quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude. Tout investissement comporte des risques, notamment des risques de perte de capital et de fluctuation de valeur et de rendement. En aucun cas, la responsabilité d'une entité du groupe Edmond de Rothschild, de ses directeurs et employés, ne saurait être engagée pour des dommages directs ou indirects, pertes, frais, réclamations, indemnisations, ou autres dépenses qui résulteraient de l'utilisation ou de la distribution de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document. A défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent document sont celles du groupe Edmond de Rothschild. Ce document est confidentiel et destiné uniquement à une utilisation par le groupe Edmond de Rothschild et les personnes à qui il est délivré. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de ce document et de son contenu, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild - Tous droits réservés